

COMMUNICATION INTERNE

Les recommandations figurant dans cette fiche sont à adapter en fonction du lieu, de la nature, de l'importance et de la durée de l'événement auquel elles peuvent s'appliquer.

Vous devez réfléchir à une stratégie de communication interne pour sensibiliser votre personnel à votre plan de sûreté et à son fonctionnement, ainsi que les tiers ayant besoin d'en être informés. Seront notamment concernés les services de secours, les autorités locales, et éventuellement les locaux ou les quartiers voisins.

Des dispositions doivent également être prises à l'égard des personnes qui sont susceptibles d'être affectées par votre dispositif de sécurité, mais qui ne sont pas employées par votre organisation.

Il convient de garder à l'esprit que dans les instants qui suivent un attentat terroriste, les communications par téléphone portable risquent d'être impossibles en raison d'une saturation du réseau. Il convient de disposer d'un dispositif si possible autonome

Les responsables de la sécurité doivent organiser des réunions régulières avec le personnel pour évoquer les questions de sécurité et encourager les employés à faire part de leurs préoccupations à ce sujet.

Il convient d'examiner la possibilité d'utiliser le site Internet et/ou les publications de la manifestation, le cas échéant, pour annoncer les initiatives en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre le terrorisme (notamment la diminution des files d'attente).

Tous les responsables de la sécurité doivent associer l'officier « référent sûreté » de la police locale lorsqu'ils envisagent d'apporter des améliorations à un site ou à des locaux existants dans le but d'y organiser une grande manifestation.
